

**Conseil économique et social**Distr. générale
18 mars 2025Français
Original : anglais**Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique**Comité du commerce, de l'investissement, des entreprises
et de l'innovation commerciale**Deuxième session**

Bangkok, 28-30 mai 2025

Point 2 de l'ordre du jour provisoire*

**Tendances en matière de commerce et de coopération pour
le développement durable dans la région Asie-Pacifique****Tendances régionales en matière de commerce et de
coopération dans la région Asie-Pacifique****Note du secrétariat***Résumé*

La région Asie-Pacifique joue un rôle central dans l'économie mondiale, puisqu'elle représente près de 40 % du commerce mondial de marchandises et est au cœur d'échanges commerciaux intrarégionaux et interrégionaux dynamiques. Toutefois, cette position de premier plan s'accompagne de contraintes de plus en plus complexes, car la région fait face à l'évolution rapide de la dynamique des échanges mondiaux, marquée par des tensions géopolitiques, des avancées technologiques et des pressions de plus en plus fortes sur l'environnement.

Dans le présent document, le secrétariat offre un aperçu des tendances en matière de commerce et de coopération dans la région Asie-Pacifique et, à cette fin, s'appuie sur ses propres recherches et analyses. Il met en lumière la réponse apportée par la région aux enjeux commerciaux que soulèvent la transformation numérique, les mutations géopolitiques et le besoin pressant de concrétiser la durabilité environnementale grâce à la coopération régionale. De plus, il examine comment les économies de la région s'adaptent aux dynamiques commerciales changeantes à l'aide de stratégies axées sur les accords commerciaux.

Le Comité du commerce, de l'investissement, des entreprises et de l'innovation commerciale est invité à examiner les questions abordées dans le présent document et à donner des orientations au secrétariat concernant les activités futures visant à aider les États membres à relever efficacement les défis émergents grâce au commerce et à la coopération régionale.

* ESCAP/CTIEBI(2)/1.

I. Introduction

1. Au fil des ans, la région Asie-Pacifique s'est affirmée comme un fer de lance de la croissance économique et de l'innovation. Dans le même temps, elle doit s'adapter à une dynamique du commerce mondial complexe qui évolue rapidement, marquée par des tensions géopolitiques, des avancées technologiques et des pressions de plus en plus fortes sur l'environnement.

2. Pour relever certains défis, notamment la stagnation des négociations commerciales multilatérales, les pays de la région se tournent de plus en plus vers la coopération régionale comme solution pragmatique et stratégique. On observe une multiplication des accords commerciaux préférentiels, ainsi que des accords sectoriels et thématiques, qui sont autant de moyens de faire face aux enjeux immédiats que constituent la transformation numérique, les changements climatiques et les nouvelles structures des échanges commerciaux.

3. Dans le présent document, le secrétariat donne un aperçu de la manière dont la région Asie-Pacifique s'attaque aux problèmes liés au commerce et tire parti des initiatives de coopération régionale dans ce domaine. Dans la section II, il fait le point de l'évolution récente du commerce dans la région. Dans la section III, il examine l'élargissement de la portée des initiatives de coopération régionale, en particulier des accords commerciaux préférentiels, dans le traitement des questions émergentes telles que la transformation numérique et la durabilité. Dans la section IV, il invite le Comité du commerce, de l'investissement, des entreprises et de l'innovation commerciale à examiner les questions abordées dans le document et à lui donner des orientations concernant ses activités futures.

II. Tendances du commerce régional¹

4. Du fait de ses solides liens intrarégionaux et de sa bonne intégration dans les chaînes de valeur mondiales, la région Asie-Pacifique est depuis longtemps une pierre angulaire du commerce mondial. Ainsi, en 2024, elle était la principale actrice du commerce mondial de marchandises, avec une part de près de 40 % des échanges totaux. Toutefois, ces dernières années, la dynamique des échanges commerciaux de la région a évolué sous l'effet des mutations géopolitiques, des transformations structurelles et des mesures en cours visant à diversifier les partenariats commerciaux. Ces facteurs ont non seulement influencé la structure des échanges, autrement dit qui commerce avec qui, mais ils ont également mis en évidence la capacité de la région à s'adapter à l'évolution du climat économique mondial.

5. Les échanges intrarégionaux continuent d'occuper une place prédominante dans le commerce de marchandises de la région. En 2024, le marché de l'Asie et du Pacifique représentait environ 53 % des exportations et 56 % des importations. La Chine est restée le principal partenaire commercial, avec 20 % des exportations et 26 % des importations.

6. La dépendance aux exportations vers les autres marchés de l'Asie-Pacifique varie considérablement d'une sous-région à l'autre, allant de 25 % pour l'Asie du Sud et du Sud-Ouest à près de 80 % pour le Pacifique. Une part importante du commerce intrarégional est alimentée par les échanges entre l'Asie de l'Est, d'une part, et l'Asie de l'Est et du Nord-Est et l'Asie du Sud-Est, d'autre part. En revanche, les échanges avec les économies voisines

¹ La section II s'appuie sur le document de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) intitulé « Asia-Pacific trade and investment trends 2024/2025: trade in goods and commercial services » (Bangkok, 2024).

d'une même sous-région sont moins importants dans les autres sous-régions. En 2024, c'est dans le Pacifique que les échanges intra sous-régionaux étaient les plus faibles (5 %) et en Asie de l'Est et du Nord-Est qu'ils étaient les plus élevés (25 %), ce qui met en évidence les disparités en termes de potentiel de marché et d'intégration des chaînes de valeur sous-régionales.

7. Outre la région Asie-Pacifique, les États-Unis d'Amérique et l'Union européenne sont restés des partenaires commerciaux importants en 2024. Chacun représentait environ 14 % des exportations totales de la région. En outre, la région Asie-Pacifique a importé 10 % de ses marchandises de l'Union européenne et 7 % des États-Unis. Les autres pays du monde ont reçu environ 19 % des exportations de la région.

8. Dans un contexte économique mondial de plus en plus complexe, la structure des échanges commerciaux dans la région Asie-Pacifique a connu des changements notables. Entre 2019 et 2024, les chocs géopolitiques et les changements structurels ont considérablement modifié la configuration des flux commerciaux (voir tableau). Le changement le plus marquant a été la réorientation des exportations de l'Asie du Nord et de l'Asie centrale de l'Union européenne vers l'Asie. Ce changement, principalement dû aux sanctions, a incité les pays à réduire leurs importations de la Fédération de Russie au profit de l'Asie du Sud et du Sud-Ouest, notamment de l'Inde, et, bien que dans une moindre mesure, de l'Asie de l'Est et du Nord-Est, en particulier de la Chine.

Évolution des partenaires du commerce de marchandises, par sous-région, 2019-2024

Destinataire Exportateur	Asie de l'Est et du Nord-Est	Asie du Nord et Asie centrale	Pacifique	Asie du Sud-Est	Asie du Sud et du Sud-Ouest	Asie et Pacifique	Union européenne	États-Unis d'Amérique	Reste du monde
Asie de l'Est et du Nord-Est	-4,7	1,1	0,2	1,2	0,7	-1,6	0,3	-0,9	2,2
Asie du Nord et Asie centrale	6,4	4,8	-0,1	0,5	15,0	26,6	-25,4	-2,0	0,8
Pacifique	-1,5	-0,2	-1,1	2,1	1,0	0,3	0,2	0,8	-1,3
Asie du Sud-Est	-2,0	-0,1	0,3	-0,6	0,4	-2,0	-0,8	2,9	-0,1
Asie du Sud et du Sud-Ouest	-4,6	1,1	0,5	-0,2	-1,9	-5,1	2,3	1,6	1,2
Asie et Pacifique	-3,3	1,0	0,1	0,8	1,3	0,8	-1,4	-0,7	1,3

Source : calculs de la CESAP à partir de la base de données Direction of Trade Statistics du Fonds monétaire international. Disponible à l'adresse suivante : <https://data.imf.org/dot> (page consultée le 1^{er} février 2025).

9. Dans d'autres sous-régions, la dépendance aux marchés intrarégionaux s'est stabilisée ou a légèrement diminué sous l'effet des mesures destinées à diversifier les partenariats commerciaux. Les ajustements structurels et les facteurs géopolitiques ont joué un rôle clef dans l'accélération de la diversification de la chaîne d'approvisionnement. Néanmoins, l'impact global sur les parts du commerce régional au cours des cinq dernières années a été modeste, car la redistribution des flux commerciaux a permis à d'autres partenaires régionaux d'absorber les exportations. Les économies de l'Asie de l'Est et du Nord-Est ont notamment renforcé leurs liens commerciaux avec d'autres partenaires de la région Asie-Pacifique, tout en réduisant leurs exportations vers la Chine et en diminuant légèrement leurs exportations vers les États-Unis.

10. Toutefois, ces opportunités n'ont pas été également bénéfiques puisque les pays en situation particulière (c'est-à-dire les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement du Pacifique) ont nettement moins progressé. Ces disparités sont dues à des facteurs tels que des marchés plus réduits, une complémentarité commerciale limitée et une faible intégration dans les chaînes d'approvisionnement mondiales et régionales, qui empêchent de tirer parti de la diversification des chaînes d'approvisionnement. Néanmoins, certains pays sortant de la catégorie des pays les moins avancés ont fait des progrès en menant des réformes actives et en se préparant à une plus grande participation au commerce mondial. Par exemple, le Gouvernement cambodgien participe activement à des initiatives de coopération régionale et internationale, notamment dans le cadre d'accords de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) et de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), ainsi qu'à des partenariats commerciaux avec les pays voisins. Entre 2019 et 2024, le Cambodge a fait de nets progrès en ce qui concerne la diversification de ses marchés d'exportation. Le Gouvernement a notamment pris des mesures stratégiques pour tirer parti de l'émergence de centres régionaux de fabrication et d'exportation, ce qui explique en partie l'augmentation des exportations de marchandises du Cambodge vers le Viet Nam, soit près de 12 %, au cours de cette période.

11. Compte tenu des disparités susmentionnées, le renforcement de la coopération régionale et l'accélération des réformes nationales sont particulièrement importants pour les pays qui sortent de la catégorie des pays les moins avancés, dont beaucoup s'efforcent de s'adapter à l'évolution de la dynamique des marchés et à la perte du traitement préférentiel qui suit généralement le reclassement. Pour combler ces lacunes, le secrétariat a fourni des activités de renforcement des capacités et un soutien technique, notamment des ateliers de formation dans les domaines des politiques et de la facilitation commerciales pour les pays en situation particulière. En 2023 et 2024, 1 780 personnes issues de pays en situation particulière ont participé à des ateliers de renforcement des capacités en présentiel ou en ligne et à des cours de formation sur les politiques et la facilitation commerciales organisés par le secrétariat. En outre, sept ateliers ont été organisés en vue de renforcer les capacités nationales en matière de politique, de négociation et de facilitation commerciales, en s'appuyant sur des outils stratégiques tels que l'Outil d'information et d'aide à la négociation commerciale², notamment au Bangladesh, au Cambodge, au Kirghizistan, en Mongolie et au Timor-Leste.

12. Contrairement au commerce des marchandises, le commerce des services dans la région Asie-Pacifique reste fortement orienté vers les marchés mondiaux. Les progrès technologiques dans le domaine des services pouvant être fournis par voie numérique ont permis une plus grande diversification des destinations commerciales au-delà des pays voisins. Les États-Unis et l'Union européenne sont des partenaires mondiaux majeurs, chacun représentant 7 à 8 % des exportations de services de la région. Le commerce intrarégional a représenté environ 20 % des exportations totales de services de la région. Parmi les sous-régions, l'Asie de l'Est et du Nord-Est arrive en tête, avec près de 11 % des exportations de services de la région, principalement sous l'impulsion de la Chine. De même, le commerce des services dans les sous-régions reste relativement faible, 61 à 66 % des exportations étant destinées à des marchés extérieurs à la région.

² Voir <https://tina.trade/>.

A. Commerce de marchandises

13. Soutenu par une reprise économique plus forte, le commerce mondial de marchandises a progressé en 2024. Les exportations et les importations mondiales ont augmenté respectivement de 1,8 % et de 2,2 % en termes réels, ce qui signifie que la région Asie-Pacifique a fait mieux que la moyenne mondiale, avec une augmentation de 3,4 % des exportations et de 3,6 % des importations. Bien que la région reste un exportateur net, son excédent commercial en pourcentage du commerce total de marchandises a diminué, passant de 3,2 % en 2023 à 2,3 % en 2024. Cette réduction est due principalement à la forte croissance des importations, alimentée par l'augmentation des dépenses de consommation, l'accroissement des investissements et une expansion économique mondiale modérée.

14. Les sous-régions de l'Asie et du Pacifique ont connu des reprises variées des exportations en 2024 après des performances généralement faibles en 2023 (voir figure I). L'Asie du Sud-Est a surpassé les autres sous-régions avec une augmentation des exportations de 5,8 % en 2024 après une contraction de 4,6 % en 2023, grâce à une forte croissance des exportations de produits électroniques, en particulier au Viet Nam (14,1 %) et en Malaisie (7,9 %). L'Asie du Sud et du Sud-Ouest a enregistré une croissance de 3,6 % en 2024, contre 2,2 % en 2023, grâce aux contributions importantes du Bangladesh (6,3 %) et de l'Inde (5,1 %). Toujours en 2024, l'Asie de l'Est et du Nord-Est, dont les exportations avaient connu une stagnation, a enregistré une croissance de 3,2 %, grâce aux contributions de Hong Kong (Chine) (7,2 %) et de la République de Corée (4,4 %), largement soutenue par l'augmentation des exportations de la Chine (3,1 %). Dans le même temps, les exportations de l'Asie du Nord et l'Asie centrale se sont stabilisées après une baisse de 11 % en 2023 imputable aux sanctions économiques et ont connu une croissance modeste de 0,9 % en 2024, principalement due à l'augmentation marginale de 0,5 % enregistrée en Fédération de Russie. En revanche, le Pacifique a continué de voir ses exportations diminuer, avec une baisse de 2,1 % en 2024, prolongeant ainsi sa contraction depuis 2020. La lenteur de la croissance en Asie du Nord, en Asie centrale et dans le Pacifique s'explique par la dépendance des pays de la sous-région à l'exploitation minière et aux exportations de produits de base vers la Chine, dont la croissance économique n'a pas totalement retrouvé les niveaux enregistrés avant la pandémie de maladie à coronavirus 2019 (COVID-19).

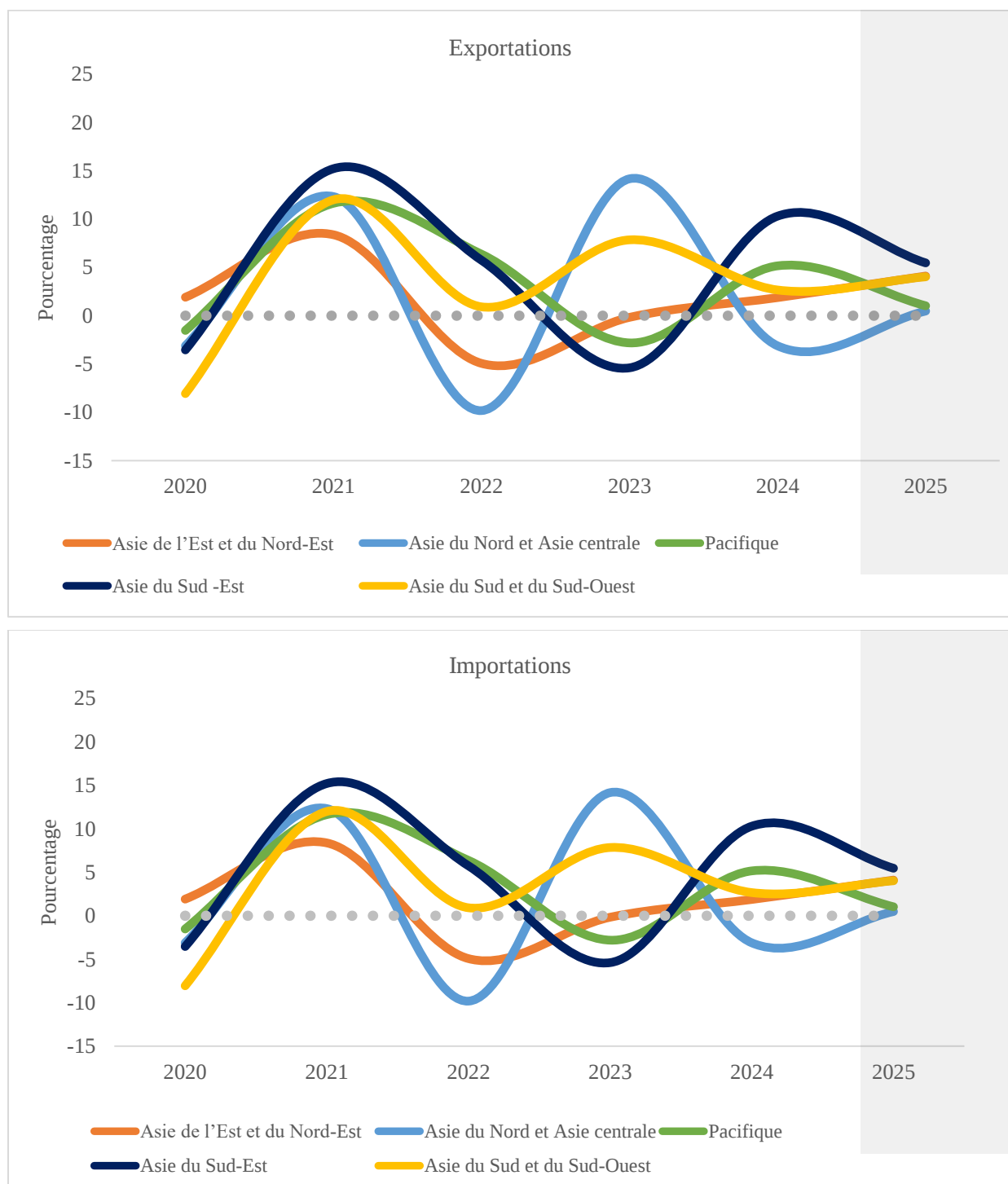
15. Les résultats à l'importation en 2024 ont été plus variés que ceux à l'exportation. L'Asie du Sud-Est a connu un fort rebond, enregistrant une croissance de 10,3 %, en partie grâce à une reprise des biens intermédiaires pour les exportations par rapport à l'année précédente. Les importations ont connu une croissance modeste dans le Pacifique (5,2 %), en Asie du Sud et du Sud-Ouest (2,7 %) et en Asie de l'Est et du Nord-Est (1,9 %). En revanche, les importations de l'Asie du Nord et de l'Asie centrale se sont contractées de 3,1 %, en raison du ralentissement de la demande intérieure et de contraintes extérieures.

16. Le commerce de marchandises dans la région Asie-Pacifique devrait maintenir son rythme de croissance en 2025, les exportations devant augmenter de 2,7 à 3,5 % en termes réels. Les économies développées devraient obtenir de meilleurs résultats que les économies en développement et une reprise vigoureuse du commerce au Japon devrait porter cette tendance. En revanche, les exportations de la Chine devraient subir des pressions à la baisse, ce qui se traduira par une croissance plus modeste des exportations cumulées des économies en développement de la région Asie-Pacifique.

17. Ces disparités de croissance des exportations expliquent les différentes projections établies pour l'ensemble de la région, les économies développées devant enregistrer de meilleurs résultats que les économies en voie de développement. Le secrétariat prévoit que les exportations des économies développées augmenteront de 4,5 % en termes réels, tandis que les exportations des économies en développement augmenteront de 3,2 à 3,5 %. L'Asie du Sud-Est et l'Asie de l'Est et du Nord-Est devraient afficher une croissance vigoureuse, avec une augmentation des exportations de 3 à 6 %. À l'inverse, l'Asie du Nord, l'Asie centrale et le Pacifique devraient connaître une croissance plus modeste, en raison du ralentissement de la demande chinoise. Les exportations de l'Asie du Sud et du Sud-Ouest devraient se stabiliser, les principaux exportateurs de la sous-région devant faire face à un tassement de la croissance dans un contexte de difficultés économiques mondiales.

18. Ces projections de référence pour 2025 restent toutefois très incertaines, étant donné qu'il existe un risque que la reprise soit plus lente dans les principales économies et que les politiques protectionnistes connaissent une escalade et entraînent des mesures de rétorsion. Ces difficultés pourraient avoir des répercussions disproportionnées sur les exportations de marchandises, en particulier pour les économies en développement qui tiraient parti jusqu'à présent d'une réorientation des échanges et des flux d'investissement et qui pourraient faire les frais du durcissement des mesures protectionnistes. Dans le scénario le plus pessimiste, la croissance des exportations réelles de marchandises pourrait tomber à 2,7 %, contre 3,5 % dans la projection de référence. La croissance des importations devrait s'aligner sur celle des exportations, mais pourrait être soutenue par la demande intérieure. Cette dynamique souligne la nécessité impérieuse de renforcer la coopération régionale sur la base des complémentarités et de procéder à des réformes nationales visant à atténuer les risques, à améliorer la productivité et à diversifier les partenariats commerciaux, ce qui est essentiel pour maintenir la relance commerciale et économique dans un contexte d'incertitudes mondiales.

Figure I
Taux de croissance du volume des échanges de marchandises par sous-région pour 2020-2024 et projections pour 2025



Source : Calculs de la CESAP basés sur les données annuelles de l'OMC sur le commerce des marchandises, disponibles à l'adresse suivante : <https://stats.wto.org/> et sur les données de The Economist Intelligence Unit, disponibles à l'adresse suivante : <https://viewpoint.eiu.com> (pages consultées le 1^{er} février 2025).

B. Échanges de services commerciaux

19. À partir de 2021, les échanges de services commerciaux ont repris après la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) et se stabilisent depuis 2023, les exportations mondiales ayant augmenté de 8,1 % en 2023 et

de 5,8 % en 2024. La région Asie-Pacifique a maintenu une forte croissance au cours de ces deux années, grâce à une relance vigoureuse des secteurs du voyage et du tourisme, qui ont retrouvé leurs niveaux d'avant la pandémie, ainsi qu'à l'expansion continue du commerce numérique. Cela s'est traduit par une croissance soutenue des services commerciaux pouvant être fournis par voie numérique.

20. En 2024, la région Asie-Pacifique a dépassé la moyenne mondiale, enregistrant une croissance de 8,6 % de ses exportations et de 6,2 % de ses importations. Cette croissance a fait passer la part de la région dans les exportations et importations mondiales de services à 25,7 % et 28,4 %, respectivement, contre 25,0 % et 28,2 % en 2023.

21. Si la région reste un importateur net de services, la balance commerciale s'est nettement resserrée, le déficit au titre du commerce des services tombant à 0,7 % du total des échanges de services commerciaux en 2024, contre un déficit de près de 4 % dans les années précédant la pandémie.

22. Les services de voyage, qui représentent 21 % des exportations et 25 % des importations de services dans la région, ont connu une croissance exceptionnelle de 28 % et 26 %, respectivement, sous l'effet d'une hausse de 38 % des importations de services de voyage de la Chine. Le Japon, l'Australie et la Türkiye, qui ont enregistré une forte croissance des exportations de services de voyage, respectivement de 42 %, 18 % et 13 %, figurent parmi les pays qui ont le plus bénéficié de cette tendance.

23. Les services de transport, un secteur tout aussi important, représentaient 21 % des exportations et 27 % des importations. Le secteur a bénéficié d'une reprise économique et commerciale plus large, les exportations ayant augmenté de 10 % et les importations de 3 % en 2024. D'autres services d'exportation clefs, notamment les services de construction (17 %), les services accessoires à la fourniture de marchandises (9 %) et les frais d'utilisation de la propriété intellectuelle (7 %), ont également connu une croissance notable. En revanche, les services d'assurance et de pension de retraite ont connu une baisse de 5 %.

24. Depuis 2023, le Pacifique est en tête de la croissance des exportations de services, principalement dans le secteur du tourisme, avec des exportations qui ont bondi de 42 % en 2023 à partir d'un niveau de référence bas, alors que les autres sous-régions se sont stabilisées entre 0 et 9 %. En 2024, le Pacifique a maintenu une forte croissance de ses exportations (13 %), soutenue par l'Australie (15 %) et la Nouvelle-Zélande (10 %). De même, les petits États insulaires du Pacifique ont enregistré une croissance de 11 à 24 %, bien que partant d'un état de référence absolu réduit.

25. Dans le même temps, l'Asie du Sud-Est et l'Asie du Sud et du Sud-Ouest ont maintenu une forte croissance de leurs exportations de 7 à 9 %, grâce aux bonnes performances de l'Inde, de la Thaïlande et de la Türkiye. L'Asie de l'Est et du Nord-Est, dont les exportations avaient connu une stagnation, a enregistré une croissance de 8 % en 2024, la République de Corée se distinguant par ses bons résultats. En revanche, l'Asie du Nord et l'Asie centrale continuent de voir leurs exportations stagner depuis 2023, la Fédération de Russie, premier exportateur de la sous-région, enregistrant une croissance de 1 %.

26. S'agissant des importations, les résultats des sous-régions reflètent étroitement les tendances des exportations. La sous-région de l'Asie de l'Est et du Nord-Est a enregistré la plus forte croissance des importations

en 2024 (8 %) et toutes les économies de la sous-région affichent de nettes augmentations avec en tête Hong Kong (Chine) (16 %) et le Japon (14 %). Dans le Pacifique, les importations de services ont augmenté de 3 %, principalement grâce à la hausse de 5 % en Australie. L'Asie du Sud-Est et l'Asie du Sud et du Sud-Ouest ont connu des résultats similaires, la plupart des économies ayant connu une croissance des importations. Sri Lanka (50 %) et les Maldives (20 %) se sont notamment distingués par des augmentations significatives. Dans le même temps, l'Asie du Nord et l'Asie centrale ont connu une légère contraction des importations (1 %), principalement en raison de la stagnation de la croissance des importations de la Fédération de Russie.

27. La croissance devrait se poursuivre en 2025, les exportations et les importations régionales devant augmenter respectivement de 8 % et 11 %. Les services de voyage resteront un moteur essentiel, de même que les services commerciaux, financiers et les services des technologies de l'information et de la communication en expansion, sous l'impulsion de la forte croissance du commerce numérique. La hausse des importations devrait dépasser celle des exportations en raison de la forte demande de voyages et de services pouvant être fournis par voie numérique dans la région. En conséquence, le déficit du commerce des services devrait se creuser en 2025 et pourrait atteindre 2 % de l'ensemble des échanges de services commerciaux.

28. L'augmentation des exportations de services commerciaux dans les économies développées de la région Asie-Pacifique devrait dépasser 13 % en 2025, ce qui est nettement supérieur à la croissance des économies en développement, qui devrait se situer entre 6 % et 10 %. Le Japon (18 %), l'Australie (14 %) et la Nouvelle-Zélande (14 %) devraient enregistrer de bons résultats à l'exportation. Ces économies stimuleront également la croissance des exportations sous-régionales en Asie de l'Est et du Nord-Est (11 %) et dans le Pacifique (14 %). Les importations dans les économies développées devraient augmenter de manière significative, contribuant à une croissance des importations de 15 % en Asie de l'Est et du Nord-Est et de 9 % dans le Pacifique.

29. La hausse des exportations en Asie du Sud-Est, en Asie du Sud et du Sud-Ouest et en Asie du Nord et en Asie centrale devrait se poursuivre à un rythme plus modeste de 4 à 6 %. La croissance des importations devrait s'aligner sur la tendance des exportations, reflétant une reprise soutenue de la demande.

30. Comme pour le commerce de marchandises, ces projections de référence demeurent très incertaines compte tenu des risques liés aux conditions économiques mondiales actuelles, à une reprise plus lente que prévu en Chine et à des perturbations potentielles dues à des conflits géopolitiques ou à des catastrophes naturelles, qui toucheraient particulièrement les secteurs de services clefs tels que les voyages et les transports.

31. Les politiques protectionnistes aggravent ces risques. Bien que les droits de douane concernent principalement le commerce des marchandises, leurs répercussions pourraient freiner la demande de services connexes, notamment dans les secteurs de la logistique, de la finance et de l'assurance. La montée des tensions commerciales contribue également à l'incertitude politique, ce qui décourage l'investissement dans les secteurs des services.

32. De nouvelles réglementations sur le commerce numérique, comme des exigences relatives à la sécurité, le contrôle transfrontière des produits numériques et des mesures de protection des données, ont ajouté aux défis. Ces

réglementations ont généralement fait augmenter les coûts de mise en conformité et la complexité opérationnelle, affectant de manière disproportionnée les petites entreprises, qui n'ont souvent pas les ressources nécessaires pour s'adapter aux exigences réglementaires³.

III. Tendances de la coopération régionale⁴

33. La coopération régionale est devenue une réponse pragmatique aux lacunes du multilatéralisme et un outil stratégique permettant de définir des normes, d'encourager les partenariats et de relever les défis communs. De nombreux efforts ont été faits pour s'adapter à la complexité des dynamiques mondiales (comme la transformation numérique, les changements climatiques et la géopolitique), comme en témoignent la multiplication des accords commerciaux préférentiels, l'élargissement de leur champ d'application et l'augmentation du nombre de participants, la hausse du nombre d'accords spécifiques à un secteur ou à un enjeu et l'adoption de modalités flexibles pour répondre plus efficacement aux problèmes les plus pressants.

34. Cette tendance privilégiant les accords commerciaux préférentiels reflète une évolution de la gouvernance du commerce, par laquelle les économies tirent de plus en plus parti des cadres régionaux et plurilatéraux pour relever les défis émergents qui n'ont pas été résolus par les négociations multilatérales. Il semble également que l'intention est de dépasser l'abaissement traditionnel des droits de douane pour renforcer la coopération en matière de réglementation dans des domaines tels que le commerce numérique, la facilitation des investissements et les normes relatives au travail et à l'environnement. L'augmentation du nombre d'accords spécifiques à un secteur et à un enjeu, comme les accords relatifs à l'économie numérique, montre que les pays cherchent à obtenir des engagements ciblés de haut niveau dans des domaines prioritaires plutôt qu'à s'appuyer sur des négociations commerciales générales. De plus, l'adoption de modalités flexibles, notamment les accords plurilatéraux et les approches modulaires, permet aux pays de choisir de participer aux accords qui correspondent à leur niveau de préparation et à leurs intérêts stratégiques.

35. La région Asie-Pacifique est à la pointe de cette tendance, représentant au moins la moitié des accords commerciaux préférentiels en vigueur dans le monde en décembre 2024. Sur ces accords, 229 sont en vigueur, 27 ont été signés et doivent être ratifiés et 100 sont en cours de négociation. Rien qu'en 2024, 8 accords ont été signés et 11 négociations ont été entamées, la plupart concernant des accords commerciaux bilatéraux avec des économies en dehors de la région Asie-Pacifique. Cette évolution est conforme à la tendance à la diversification des partenariats commerciaux. En décembre 2024, environ 55 % de tous les accords commerciaux préférentiels en vigueur associaient des économies en dehors de la région Asie-Pacifique et 79 % étaient des accords commerciaux bilatéraux.

36. Cette approche principalement bilatérale ajoute à la complexité du « phénomène du bol de nouilles », où le chevauchement des règles de nombreux accords, et parfois leurs contradictions, pose des problèmes aux entreprises et aux décideurs politiques.

³ Pour plus de détails, voir CESAP, Commission économique pour l'Afrique et Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes, *Digital Trade Regulatory Review for Asia-Pacific, Africa, and Latin America and the Caribbean 2024* (Bangkok, 2024) et CESAP, *Regional Digital Trade Integration Index (RDTII) 2.0: Economy Profile 2024* (Bangkok, 2024).

⁴ La section III est basée sur CESAP, « Asia-Pacific trade and investment trends 2024/2025: preferential trade agreements » (Bangkok, 2024).

37. Non seulement le nombre d'accords commerciaux préférentiels augmente, mais leur champ d'application s'élargit également. Plusieurs accords en vigueur depuis longtemps ont été renégociés et mis à jour afin de les rendre plus inclusifs et de veiller à ce que leurs dispositions restent pertinentes. D'autres mises à jour clefs ont concerné l'élargissement de l'accès aux marchés des services et l'intégration de dispositions relatives à des questions émergentes, comme le commerce électronique. Pour s'adapter à l'évolution du paysage commercial mondial, certains accords commerciaux ont fait l'objet de plusieurs cycles de mise à jour.

38. Les négociations récentes ont également concerné des domaines stratégiques plus larges, notamment le développement durable et l'économie numérique. L'Asie de l'Est et du Nord-Est est à l'origine de cette tendance, suivie par l'Asie du Sud-Est et le Pacifique. En décembre 2024, plus de 50 % des accords commerciaux préférentiels signés et en vigueur comprenaient des dispositions relatives à la facilitation du commerce et à la coopération douanière (environ 70 %), aux politiques de concurrence et à la propriété intellectuelle. De nombreux accords récents abordent des sujets non commerciaux, comme la santé, l'éducation, l'égalité des genres, les droits humains et la durabilité environnementale, ainsi que des questions transversales comme la confidentialité des données, les flux transfrontières de données, la protection des consommateurs en ligne et la cybersécurité.

39. En plus des accords commerciaux préférentiels, des cadres alternatifs en matière de coopération commerciale et économique, prenant par exemple la forme de mémorandums d'accord et d'accords-cadres, deviennent plus courants dans la région. Ces cadres offrent aux petites économies une plus grande flexibilité pour répondre aux problèmes relativement sensibles, en particulier dans les domaines des technologies numériques et de la durabilité environnementale.

40. Malgré la hausse récente du nombre d'accords, la participation des pays en situation particulière à des accords commerciaux préférentiels réciproques reste limitée. En décembre 2024, les pays les moins avancés participaient à moins de 15 % des 222 accords commerciaux préférentiels réciproques en vigueur dans la région Asie-Pacifique. De même, les pays en développement sans littoral participaient à moins de 30 % des accords commerciaux préférentiels, et les petits États insulaires en développement du Pacifique à moins de 5 %.

41. Cette faible participation est particulièrement inquiétante pour les économies sortant de la catégorie des pays les moins avancés, qui doivent s'adapter rapidement pour maintenir l'accès aux marchés alors qu'elles perdent les tarifs préférentiels prévus dans le cadre des régimes d'exonération de droits et de quotas après leur sortie de la catégorie des pays les moins avancés. De plus, même si certaines d'entre elles ont conclu des accords commerciaux préférentiels, leur participation est souvent cantonnée aux accords dont les dispositions sont rudimentaires, ce qui limite les possibilités de régler les problèmes existants dans les domaines du commerce numérique et en ligne, par exemple. Les pays les moins avancés de l'ASEAN constituent une exception notable car ils bénéficient des accords globaux conclus dans le cadre de l'ASEAN.

42. Plusieurs contraintes limitent la participation effective des pays en situation particulière aux accords commerciaux préférentiels réciproques. L'une d'entre elles est la capacité institutionnelle et technique limitée de ces économies émergentes à négocier, mettre en œuvre et contrôler efficacement ces accords. Pour aider les États membres à mener à bien des négociations

commerciales complexes, le secrétariat propose l'Outil d'information et d'aide à la négociation commerciale, disponible en ligne, qui permet de hiérarchiser les domaines clefs des négociations et d'analyser les résultats commerciaux potentiels, ce qui rend le processus plus efficace et gérable, en particulier pour les petites économies en développement disposant de ressources techniques et humaines limitées.

A. Coopération régionale dans une région Asie-Pacifique intégrée sur le plan numérique

43. Le commerce numérique est devenu une pierre angulaire des négociations commerciales modernes. Un nombre toujours plus grand d'accords commerciaux préférentiels intègre des dispositions relatives au commerce numérique et de plus en plus d'accords indépendants sont centrés sur la coopération dans le domaine de l'économie numérique. L'Accord relatif à un partenariat économique plus étroit entre la Nouvelle-Zélande et Singapour, signé en 2000, a été le premier accord de ce type à contenir une disposition consacrée au commerce numérique en Asie et dans le Pacifique. En décembre 2024, 120 des 256 accords commerciaux préférentiels signés et en vigueur dans la région Asie-Pacifique intégraient des dispositions relatives au commerce numérique, et 81 comprenaient des chapitres consacrés au commerce numérique. De plus, cinq accords centrés sur le commerce numérique ou l'économie numérique ont été signés et sont entrés en vigueur dans la région, abordant de manière exhaustive les questions liées au commerce en ligne. Ces accords contiennent non seulement des dispositions traditionnelles sur le commerce électronique, mais ils encouragent également les réformes réglementaires nationales et facilitent la collaboration transfrontière sur divers sujets, tels que les innovations en matière de collecte et d'utilisation des données, l'identité numérique, la cybersécurité et l'inclusion numérique. Ils soutiennent également le développement durable en appuyant les microentreprises et petites et moyennes entreprises, en améliorant le renforcement des capacités et en prévoyant des périodes de transition pour veiller à une participation et une adaptation équitables.

44. En outre, les dispositions relatives à l'intelligence artificielle ont pris de l'importance dans les accords commerciaux préférentiels récents impliquant des économies avancées de la région Asie-Pacifique. En décembre 2024, 14 des 16 accords commerciaux préférentiels mondiaux comportant des provisions relatives à l'intelligence artificielle provenaient de la région Asie-Pacifique. Sur ces 14 accords, 9 comprenaient des dispositions concernant spécifiquement l'intelligence artificielle et 5 intégraient l'intelligence artificielle à des cadres de coopération plus larges. Ces dispositions mettent en lumière le rôle potentiel de l'intelligence artificielle dans l'obtention d'avantages économiques et sociaux et l'importance qu'il y a de mettre au point des cadres de gouvernance alignés sur les normes internationales pour garantir l'utilisation sûre et responsable de l'intelligence artificielle. Les accords commerciaux préférentiels mentionnés ci-dessus encouragent également la coopération dans la recherche, les pratiques sectorielles et la marchandisation. Les accords de pointe comme l'Accord sur l'économie numérique entre le Royaume-Uni et Singapour et l'Accord de libre-échange entre le Royaume-Uni et la Nouvelle-Zélande ont souligné qu'il importait de tenir compte de la gestion des risques, de l'interopérabilité technologique et de la neutralité dans la mise au point des cadres de gouvernance de l'intelligence artificielle⁵.

⁵ Ces deux accords comprennent des engagements sur la réglementation fondée sur le risque, l'interopérabilité technologique et la neutralité technologique, tout en promouvant le développement de cadres alignés au niveau international.

45. Cela étant dit, certaines sous-régions participent beaucoup plus que d'autres à des accords comportant des dispositions relatives au commerce numérique, en raison de différences en matière d'état de préparation, de capacités politiques et de négociation et de priorités stratégiques. L'Asie de l'Est et du Nord-Est et l'Asie du Sud-Est sont représentées respectivement dans 43 % et 51 % des 120 accords commerciaux préférentiels de la région. Le Pacifique est représenté dans 27 % de ces accords, tandis que l'Asie du Sud et du Sud-Ouest et l'Asie du Nord et l'Asie centrale sont à la traîne avec respectivement 12,5 % et 10 %. De plus, les économies avancées de l'Asie de l'Est et du Nord-Est, du Pacifique et de l'Asie du Sud-Est, en particulier l'Australie, la Nouvelle-Zélande, la République de Corée et Singapour, sont les plus impliquées dans les accords commerciaux préférentiels comportant des dispositions relatives à l'intelligence artificielle. Dans le même temps, la participation augmente dans certaines économies de l'Asie du Nord et de l'Asie centrale et de l'Asie du Sud et du Sud-Ouest, notamment la Géorgie et l'Inde, ce qui traduit l'accroissement de l'intérêt dans les technologies émergentes.

46. La portée et l'applicabilité des dispositions relatives au commerce numérique varient considérablement d'un accord à l'autre. Les engagements complets sont plus proéminents dans les accords sur le commerce numérique bilatéraux entre économies avancées, comme l'Accord sur l'économie numérique entre l'Australie et Singapour, l'Accord de partenariat entre la République de Corée et Singapour et l'Accord sur l'économie numérique entre le Royaume-Uni et Singapour. Des initiatives plurilatérales comme l'Accord de partenariat sur l'économie numérique et l'Accord de partenariat transpacifique global et progressiste sont également des exemples de cette tendance.

47. De plus, certaines économies de la région Asie-Pacifique, en particulier en Asie de l'Est et du Nord-Est et en Asie du Sud-Est, ont poursuivi des efforts de coopération ciblés. Parmi les exemples notables, on peut citer les partenariats numériques entre l'Union européenne et les économies avancées de l'Asie et du Pacifique, comme le Japon, la République de Corée et Singapour, ainsi que l'Accord-cadre sur l'économie numérique de l'ASEAN.

48. Ces disparités soulignent l'importance de la coopération pour améliorer l'harmonisation des réglementations et la reconnaissance mutuelle des normes afin d'encourager l'interopérabilité et de permettre la participation inclusive au commerce numérique et aux négociations connexes. Compte tenu des lacunes importantes des capacités réglementaires dans toute la région Asie-Pacifique, la collaboration visant à combler les lacunes en matière de politiques et de capacités, en particulier dans les pays en situation particulière, reste une priorité absolue. À cette fin, les initiatives régionales qui offrent des solutions inclusives et pratiques sont cruciales. Un exemple notable est l'Accord-cadre sur la facilitation du commerce transfrontière sans papier en Asie et dans le Pacifique, qui offre une plateforme permettant de faciliter l'harmonisation des données sur le commerce électronique et l'échange de documents, améliorant ainsi les capacités des économies en matière de commerce numérique. En facilitant les transactions commerciales sans papier, l'Accord-cadre, s'il est pleinement mis en œuvre, devrait réduire les coûts du commerce d'entre 10 et 30 %⁶.

⁶ Résolution 72/4 de la Commission, annexe.

49. De plus, l'indice régional d'intégration du commerce numérique du secrétariat⁷, qui a été mis au point avec la Commission économique pour l'Afrique et la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes, indique que la fragmentation réglementaire du commerce numérique est plus prononcée dans la région Asie-Pacifique que dans d'autres régions⁸. La fragmentation réglementaire compromet la capacité de nombreuses économies, en particulier celles dont le marché intérieur est restreint, à négocier et à mettre en œuvre efficacement des accords commerciaux préférentiels modernes et des initiatives de coopération régionale.

50. Pour relever ces défis, le secrétariat s'attache à aider les membres et les membres associés à comprendre l'évolution de l'environnement commercial numérique dans la région et au-delà. Le secrétariat fournit des connaissances, des informations et des formations, en donnant la priorité aux pays en situation particulière, sur demande et dans la limite des ressources disponibles.

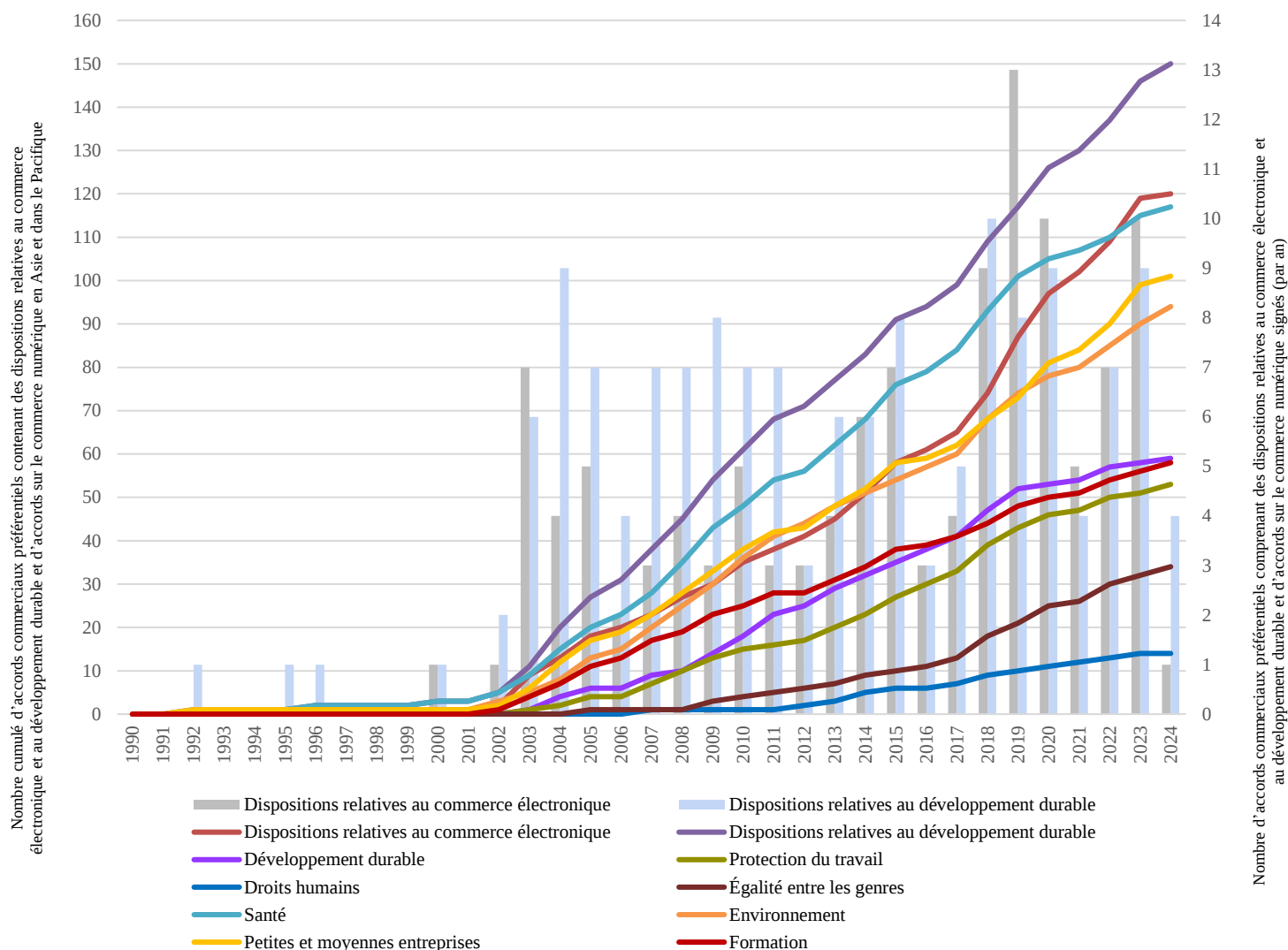
B. La coopération régionale au service de la durabilité dans la région Asie-Pacifique

51. L'intégration de dispositions relatives au développement durable dans les accords commerciaux préférentiels augmente régulièrement en parallèle de l'intégration de dispositions relatives au commerce numérique (figure II). En décembre 2024, 150 des 256 accords commerciaux préférentiels signés et en vigueur dans la région Asie-Pacifique intégraient des dispositions relatives au développement durable et 94 abordaient spécifiquement les enjeux environnementaux.

⁷ Voir www.unescap.org/projects/rcdtra.

⁸ ESCAP, CEA et CEPALC, *Digital Trade Regulatory Review for Asia-Pacific, Africa, and Latin America and the Caribbean 2024*.

Figure II
Nombre d'accords commerciaux préférentiels contenant des dispositions relatives au développement durable et au commerce numérique (1990-2024)



Source : CESAP, base de données sur les accords relatifs au commerce et à l'investissement dans la région Asie-Pacifique (page consultée le 1^{er} février 2025).

Note : le terme « dispositions relatives au développement durable » désigne les dispositions qui mentionnent explicitement le développement durable, ainsi que les dispositions liées aux droits humains, à la santé, aux petites et moyennes entreprises, à la protection du travail, à l'égalité entre les genres, à l'environnement et à l'éducation.

52. La participation à ces accords reste inégale dans les sous-régions ; l'Asie de l'Est et du Nord-Est et l'Asie du Sud-Est sont les plus représentées dans les accords commerciaux préférentiels contenant des dispositions relatives au développement durable. En effet, ces deux sous-régions étaient représentées dans 44 % des 150 accords contenant des dispositions relatives au développement durable, suivies par le Pacifique (23 %), l'Asie du Sud et du Sud-Ouest (21 %) et l'Asie du Nord et l'Asie centrale (8 %). En ce qui concerne les accords commerciaux préférentiels contenant des dispositions relatives à l'environnement, le classement est le suivant : Asie de l'Est et du Nord-Est (53 %), Asie du Sud-Est (43 %), Pacifique (24 %), Asie du Sud et du Sud-Ouest (12 %) et Asie du Nord et Asie centrale (10 %).

53. Au-delà de l'intégration de dispositions relatives à l'environnement dans les accords commerciaux préférentiels, les accords environnementaux autonomes gagnent du terrain parmi les économies de même sensibilité. Ces accords prévoient des listes communes de biens et de services environnementaux et la création de cadres visant à résoudre les problèmes environnementaux urgents⁹. Parmi eux, l'Accord sur l'économie verte conclu entre Singapour et l'Australie en 2022 sert d'accord-cadre venant compléter les arrangements commerciaux bilatéraux existants. Une norme relativement élevée dans ce domaine a été établie par l'Accord sur le changement climatique, le commerce et la durabilité, un accord multilatéral ouvert signé en 2024 par le Costa Rica, l'Islande, la Nouvelle-Zélande et la Suisse. L'accord englobe le commerce, l'investissement et le développement durable, l'accent étant mis sur la libéralisation du commerce de plus de 300 biens environnementaux et de plus de 100 services liés à l'environnement. Il établit également un cadre de lutte contre les subventions préjudiciables en faveur des combustibles fossiles et d'étiquetage écologique, tout en définissant des normes communes relatives au commerce et à l'investissement dans les biens et services environnementaux¹⁰. Même s'ils sont encore peu nombreux, ces accords ont un potentiel considérable de croissance. L'Accord sur le changement climatique, le commerce et la durabilité est notamment ouvert à tous les membres de l'OMC, en complément des initiatives multilatérales. En général, ces accords viennent compléter les accords multilatéraux existants, notamment la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et l'Accord de Paris, en intégrant la coopération commerciale et internationale aux objectifs climatiques et environnementaux, ce qui rend le respect des engagements et la mise en œuvre plus concrète en les liant à des incitations économiques.

54. De plus, les économies avancées de l'Asie et du Pacifique explorent d'autres formes de coopération régionale centrée sur la durabilité. Plusieurs mémorandums d'accord relatifs à l'environnement sont en phase avec l'article 6 de l'Accord de Paris et soutiennent l'action climatique et la transition vers une économie sobre en carbone. Un exemple notable est le Cadre relatif à l'économie verte entre Singapour et le Royaume-Uni, qui promeut la croissance du secteur vert et la décarbonisation dans trois domaines clefs : les transports, l'énergie et les technologies sobres en carbone et les marchés du carbone et la finance durable¹¹.

55. Bien qu'il soit de plus en plus tenu compte des liens entre le commerce et l'environnement dans les accords de coopération régionale, des défis importants persistent. Dans la plupart des cas, il est difficile d'appliquer les dispositions relatives à l'environnement dans les accords commerciaux préférentiels et ces dispositions servent souvent de reconnaissance générale du rôle du commerce dans le développement durable sans imposer d'obligations contraignantes¹². En outre, et malgré l'augmentation du nombre

⁹ Voir Singapore-Australia Green Economy Agreement, annexe B 1.1 (Environmental goods list) et annexe B 1.2 (Environmental services list).

¹⁰ Voir www.mfat.govt.nz/en/trade/free-trade-agreements/free-trade-agreements-concluded-but-not-in-force/agreement-on-climate-change-trade-and-sustainability-accts/accts-text-and-resources.

¹¹ Voir www.gov.uk/government/publications/green-economy-framework-memorandum-of-understanding/memorandum-of-understanding-on-the-green-economy-framework-between-the-government-of-the-united-kingdom-and-the-government-of-the-republic-of-singapore.

¹² Pour plus d'informations sur les dispositions relatives au développement durable et les options des accords commerciaux préférentiels permettant aux négociateurs de renforcer la contribution du commerce au développement inclusif et durable, voir *Handbook on Provisions and Options for Inclusive and Sustainable Development in Trade Agreements* (Bangkok, 2023).

d'engagements et d'accords novateurs, l'efficacité des dispositions environnementales est souvent compromise par des problèmes de mise en œuvre et d'application, en particulier dans les pays dont la capacité institutionnelle est limitée¹³.

56. Il est essentiel que les initiatives de coopération régionale règlent ces problèmes pour faire des progrès mesurables dans la durabilité et l'action climatique. Les efforts devraient non seulement être centrés sur la libéralisation du commerce vert, mais également donner la priorité à la facilitation du commerce écologique, permettant ainsi aux économies de moderniser et de numériser leurs processus, de réduire les obstacles au commerce des biens et des services environnementaux et de promouvoir des pratiques durables tout au long de la chaîne d'approvisionnement¹⁴. Il est crucial de veiller à ce que les dispositions environnementales soient applicables et soutenues par des cadres institutionnels adéquats afin de maximiser leur incidence.

IV. Questions portées à l'attention du Comité

57. Le Comité est invité à examiner les questions et les recommandations qui figurent dans le présent document et à donner au secrétariat des indications sur les domaines dans lesquels il convient d'effectuer des recherches et d'apporter un soutien.

58. Le Comité est invité à communiquer ses expériences en matière de politique commerciale et de facilitation des échanges au niveau national afin de relever les défis et d'atteindre les objectifs de développement durable, compte tenu de l'évolution de l'environnement commercial multilatéral et régional.

¹³ Inmaculada Martínez-Zarzoso, « Assessing the effectiveness of environmental provisions in regional trade agreements: an empirical analysis », documents de travail de l'OCDE sur le commerce et l'environnement, n° 2018/02 (Paris, Éditions de l'OCDE, 2018)

¹⁴ Le concept et le champ d'application de la facilitation du commerce vert sont examinés de manière plus détaillée à l'adresse suivante : www.unescap.org/blog/pioneering-green-trade-facilitation-new-conceptual-framework.